



PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 octobre 2017

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 80 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – HERAULT Anouk, huissière suppléante

Excusés : AVDIU HALIMI Liridona, BIELER Eric, BOURQUIN Nicolas, BUCHS Patrick, COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain, FAVRE Suzanne, FELIX Yves, GAILLE Josette, GIRARD Sven, GLASSON Philippe, HAINARD Jean-Michel, HANHART Jacques, JOLY Régis, KARLEN Dominique, KIRCHNER Volker, LEUZINGER Yves, LUGEON Séverine, PITTET Jacques

Absents : ALESSANDRO Giovanni, BOURQUI Fabien

2. Procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose la suppression du point 6. En effet, Mme Liridona AVDIU HALIMI, viennent-ensuite sur la liste du parti socialiste, n'est pas en mesure de venir siéger à la séance de ce soir pour des raisons de santé. Son assermentation est par conséquent repoussée au Conseil du 13 novembre 2017. La modification est acceptée à l'unanimité.

M. le Président propose ensuite l'ajout d'un point 23 bis pour une interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Quand la ville de Nyon fera-t-elle face à ses obligations d'accueillir de manière digne et adaptée des migrants ? » La modification est acceptée à une large majorité et 2 non.

M. Sacha SOLDINI fait remarquer que l'actuel hébergement des requérants d'asile dans un abri PC de Marens ainsi que la récente demande de solution concrète formulée par le Conseil d'Etat justifie l'urgence du dépôt d'un postulat dont le titre est « Un plan B pour l'accueil des migrants primo-arrivants ». Une fois l'ajout du point accepté, il distribuera le texte aux Conseillers.

M. le Président relève que M. Soldini se base sur l'article 67, al. 3, du règlement du Conseil pour déposer ce postulat et le développer séance tenante. Au vote, l'ajout du postulat au point 23 ter est accepté par 47 oui, 18 non et 12 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale que le Bureau a reçu les démissions de Mme Suzanne FAVRE, PLR, et de M. Olivier STALDER, SOC, de la COGES. Il a également reçu la démission de Mme Josette GAILLE, PLR, de la COREG.
- M. Alex HAMMERLI dans la liste des viennent-ensuite du parti socialiste, a renoncé au siège actuellement vacant de son groupe. Par conséquent, Mme Liridona AVDIU HALIMI sera assermentée lors de la prochaine séance.

- Le Bureau a accordé à la Municipalité des délais de réponses supplémentaires pour trois postulats :
 - Postulat de M. Pierre WAHLEN intitulé « De la grande jetée à Colovray en cheminant au bord de l'eau ». Un deuxième délai de réponse a été accordé pour le Conseil du 11 décembre 2017.
 - Postulat de Mme Valérie MAUSNER LEGER intitulé « Les mégots ce n'est pas beau, les mégots il y en a trop, les mégots le fléau ». Un deuxième délai a également été accordé pour le 11 décembre 2017.
 - Postulat de MM Luciano DE GARRINI, David LUGEON et Maurice FREI intitulé « Entretien optimal des bâtiments », un premier délai a été accordé pour le Conseil du 11 décembre 2017.
- M. le Président signale que la commission aux affaires régionales du Conseil Communal (COREG) est désormais présidée par M. Robert JENEFSKY qui succède à M. Pierre WAHLEN.
- M. le Président rappelle que lors du dépôt d'une interpellation, la première personne à qui elle doit être adressée est le Président du Conseil et non la Municipalité.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale qu'au mois de novembre ou décembre, elle proposera aux personnes intéressées, particulièrement à celles ayant siégé dans la commission du parc du Reposoir, de se rendre vers l'aqueduc pour voir les travaux en cours. Elle signale également que le 25 octobre, à 18h30, juste avant le forum « Et maintenant ? », aura lieu le vernissage du prix d'art intégré, au Collège de Marens-Couchant. Ce prix annuel donné pour la troisième année à une installation temporaire d'une année, est décerné à un artiste qui questionne l'espace public, le fait de regarder autrement ; cette année, c'est notre fort développement urbain dans les hauts de la ville, qui a été choisi comme cadre par l'artiste lauréat.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond en premier lieu à M. Yves LEUZINGER au sujet du train qui relie la gare de Nyon à Eysins. Elle précise que les CFF prévoient de maintenir l'exploitation de la ligne pour le transport de marchandises. Dès lors, afin de répondre aux contraintes relatives à l'assainissement des passages à niveau, les CFF ont entrepris une étude afin de sécuriser l'ensemble des passages répartis le long de la ligne entre Nyon et Eysins conformément aux normes en vigueur. Elle ne peut toutefois pas donner de date pour le retour de ces études.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet de la route des Tattes d'Oie. Elle signale que la direction générale de la mobilité et des routes du canton a procédé au contrôle statistique durant une semaine, des vitesses de l'ensemble des zones 30 à Nyon, afin de mesurer l'efficacité des mesures réalisées. Pour la route des Tattes d'Oie, le V35, norme voulue, est de 35 km/h, obtenu sur l'ensemble des vitesses. Par conséquent, le critère d'efficacité est atteint, des mesures complémentaires pour l'instant n'apparaissent pas comme nécessaires. De plus, les comptages quinquennaux 2017 ont mis en évidence une diminution du trafic notable par rapport à 2012 (-33% de trafic). Ce résultat démontre que l'objectif visé par le concept de mobilité urbaine a hiérarchisé cet axe en réseau d'accès et de desserte de niveau 1, desserte de quartier. Suite au réaménagement de ce tronçon et au suivi de son fonctionnement, une série de potelets avaient été mis en place côté Jura pour améliorer la sécurité des usagers. En outre, des démarches participatives menées avec les riverains ont salué la bonne qualité de l'aménagement de la route des Tattes d'Oie. Toutefois, par rapport au trafic des poids lourds, Police Nyon Région va augmenter les contrôles afin que l'interdiction de circuler soit respectée, hors accès chantiers.

Elle répond ensuite à Mme Sarra INOUBLI LE ROY concernant la route de Chantemerle. Pour l'instant la Municipalité n'a pas l'intention d'instaurer une zone 20. En effet, pour qu'une telle zone fonctionne, il faut un flux important de piétons ou des enfants qui jouent dans la rue, ce qui ne paraît pas être la vocation de ce chemin. Néanmoins, elle comprend ses préoccupations et ils vont étudier prochainement les mesures qui pourraient être prises pour

améliorer la situation, éventuellement une zone 30 ou des restrictions de la circulation pour les poids lourds. Concernant le passage piéton à la route d'Oulteret pour lequel elle demandait une sécurisation, Mme la Municipale lui signale qu'il est sur le domaine privé. Malgré sa dangerosité, il faut prendre contact avec les régies, la ville n'a aucun impact sur ce domaine.

Mme la Municipale répond enfin à M. Claude FARINE au sujet de la chaussée récemment refaite à la route de St-Cergue et abîmée par les chantiers. Elle l'informe que lors de l'enquête publique de bâtiments, le service TEM s'assure que les projets répondent aux normes et lois en vigueur en lien avec les aspects constructifs. De plus, ils précisent qu'au cas où le domaine public est touché, il doit être remis à l'identique suite aux travaux. Dans le cadre de ce chantier, le service TEM a constaté que l'entreprise de terrassement avait effectivement endommagé la chaussée au droit de l'entrée du chantier. Ceci a immédiatement été signalé à la direction des travaux afin de constater les dégâts. Un rapport de dommages a été établi avec l'entreprise qui stipule que le maître d'ouvrage s'engage à remettre en état le domaine public à la fin du chantier.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que le 25 octobre prochain aura lieu un forum sur la révolution numérique. Ce sont des mots souvent utilisés dont on ne mesure pas toujours l'impact, mais il y a une transformation très importante à la fois de la vie, des emplois, de la formation avec les modifications liées à cette révolution numérique. Pour en parler, de prestigieux invités seront présents avec deux Conseillers d'Etat, M. Pierre Maudet et Mme Nuria Gorrite qui vont tenter d'expliquer ce que peut faire l'autorité, tout en sachant qu'elle est généralement en retard ou en réaction par rapport à toutes les transformations numériques. Il y aura également l'agitateur d'idées Xavier Comtesse, Alexandre Molla, directeur d'Uber Suisse Romande, un délégué de Google et Pierre Dillenbourg Professeur en technologies éducatives à l'EPFL. L'entrée est gratuite.

6. *Assermentation*

Point retiré de l'ordre du jour.

7. *Elections à la COGES*

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale que le PLR n'a actuellement pas de candidat afin de repourvoir le poste.

Mme Jessica JACCOUD, qui s'exprimera au nom du groupe socialiste lors de cette séance en l'absence de M. Dominique KARLEN, propose la candidature de Mme Danièle SCHWERZMANN. Elle est élue à l'unanimité.

8. *Election à la COREG*

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale que le PLR n'a actuellement pas de candidat afin de repourvoir le poste.

9. *Communication de la COREG suite au Conseil intercommunal du Conseil Régional du 21 septembre 2017.*

M. Robert JENEFSKY signale que le Conseil intercommunal s'est réuni à Trélex de 20h00 à 23h30 le 21 septembre 2017. Comme d'habitude, il a siégé d'abord en séance ordinaire plénière et ensuite en séance « DISREN » avec les représentants des communes adhérant au Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région nyonnaise. Voici en bref les décisions prises lors de chacune de ces séances :

1. Séance ordinaire plénière

M. Frédéric Mani, syndic de Dully, a été élu au Comité de direction (CoDir) du Conseil régional, en remplacement de Mme Françoise Tecon-Hebeisen (Municipale de Rolle), démissionnaire. Par la suite de cette élection, il était nécessaire de remplacer M. Mani à la Commission des finances et à la Commission de gestion.

M. Patrice Morin, de Crassier, a été élu à la Commission des finances et M. Pierre Stampfli, de Chavannes-de-Bogis, à la Commission de gestion.

Préavis : Deux préavis ont été acceptés par le Conseil intercommunal, à savoir,

Préavis No 21-2017, « Révision du règlement du Conseil intercommunal ; et
Préavis No 24-2017, « Demande de crédit de CHF 36'000.- pour accompagner le Conseil des jeunes du District de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans ».

Comme il était prévisible, le préavis sur la révision du règlement a engendré une discussion très nourrie sur la rédaction définitive des amendements proposés par la commission ad hoc qui avait traité le préavis, et dont la plupart concernent le délai, en jours ouvrables ou en semaines, pour la soumission des préavis par le Codir au Conseil intercommunal. Il a finalement été décidé en faveur d'une indication du délai de 7 semaines avant la délibération par le Conseil intercommunal pour le dépôt des préavis par le Codir et de 3 semaines avant la délibération pour la soumission des rapports des commissions, à l'exception des préavis liés au budget et aux comptes.

Un soupir collectif de soulagement était audible dans la salle lorsqu'après plus d'une heure de discussion truffée de sous-amendements et contre-amendements, le nouveau règlement amendé a enfin été approuvé par l'assemblée.

Le préavis sur la demande de crédit pour le Conseil des jeunes, approuvé en deuxième mouture à l'unanimité et avec un minimum de discussion, était en revanche une occasion pour saluer l'excellent travail de cette équipe hautement motivée et qui a déjà effectué un travail d'organisation remarquable.

2. Séance « DISREN »

Les représentants des quelques communes ne faisant pas partie du DISREN ont quitté la salle pour cette partie du programme de la soirée. Cette séance a également traité et approuvé deux préavis :

Préavis No 22-2017-DISREN, Demande de crédit de CHF 459'337.- pour le passage inférieur de la gare de Gland ; et

Préavis No 23-2017-DISREN, Demande de crédit de CHF 1'298'600.- pour la réalisation des travaux de réaménagement de la Route Suisse (RC1) à Mies, Tannay, Coppet et Founex.

Pour le premier préavis, la discussion principale concernait le modèle de financement utilisé par le DISREN pour déterminer la contribution respective de chacune des communes faisant partie du cercle porteur ou solidaire. Pour le deuxième, bon nombre d'interventions demandaient pourquoi certaines communes ne participant pas au DISREN mais bénéficiant du réaménagement de la RC1 ont pu éviter d'être mises à contribution. Cette problématique est le sujet d'une intervention de M. Pierre Wahlen, membre de la COREG, qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière du Conseil intercommunal. Elle aura lieu le 7 décembre 2017 à Prangins.

Une information complète, y compris le PV de ces deux séances, se trouve sur le site du Conseil régional à l'adresse <http://www.regionyon.ch/organisation/conseil/>.

10. Rapport N° 58 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2018.

Rapporteur : M. Yvan RYTZ

En préambule, M. le Rapporteur signale avoir omis de mentionner la présence de M. Laurent MIEVILLE lors de la séance et s'en excuse.

La discussion est ouverte.

Mme Chloé BESSE signale que c'est sur l'optimisme très mesuré de la Municipalité et du rapport de la COFIN que le groupe socialiste souhaite relever quelques points. La péréquation financière est un mécanisme de financement solidaire entre les communes vaudoises. Nyon est sur la troisième marche du podium des communes les plus riches de ce canton. Elle se demande si ce n'est pas un palmarès qui demande une prise de responsabilités certaines vis-à-vis de nos voisins. Si l'encouragement est à la poursuite de la maîtrise des charges, quelques services vont devoir se serrer la ceinture et se demande sur quels projets. Elle note par ailleurs que la commune prévoit l'arrivée de nouveaux habitants et que les charges devraient augmenter au pro rata de l'augmentation de la population. Une maîtrise stricte des charges serait alors synonyme de coupes dans les prestations. Pour l'année 2018, le parti socialiste suit la décision de la COFIN, néanmoins, il restera vigilant sur les priorisations des investissements pris pour la ville.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 1 non :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018, tel que présenté par la Municipalité dans ce document, soit :
 1. de reconduire le taux du coefficient de l'impôt communal à 61 % de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;
 2. les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon restent inchangés.

11. Rapport N° 63 en réponse au postulat de Messieurs les conseillers communaux Marco Carezza et consorts « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants »

Rapporteur : M. Olivier STALDER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 78 oui et 1 abstention1 :

- de prendre acte du rapport municipal N° 63/2017 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marco Carezza et consorts, intitulé « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants ».

12. Propositions individuelles

M. Jean-Pierre VUILLE souligne que lors des élections cantonales, M. Miéville a vu ses affiches arrachées car mal placardées. Or, en ce moment, il y a beaucoup d'affichettes pour un spectacle qui restent après la date de représentation et il se demande pourquoi celles-ci ne sont pas arrachées. D'autre part, il fait remarquer que depuis la pose du revêtement phonoabsorbant, on entend beaucoup moins les voitures, ce qui est très bien. Une autre bonne chose est que le feu à la hauteur du giratoire de la route de Divonne est hors service depuis plus de deux mois. Cela prouve qu'il est inutile et donc à enlever.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ne comprend pas vraiment la première partie de sa remarque au sujet des affiches. Il précise que sur le sujet, la Municipalité n'y est pour rien.

Mme Doris ULDRY, suite aux dernières votations, pense que tout le monde va avoir une bonne idée et une très bonne solution pour sortir de l'impasse de l'EVAM. Elle pense qu'il faudrait se mettre autour d'une table et trouver des solutions ensemble, faire chacun des concessions, car on n'arrivera pas à avancer le projet si tous les partis politiques ne sont pas d'accord sur un seul projet. Au nom du Parti Indépendant Nyonnais, elle demande à la Municipalité de créer un groupe de travail avec tous les partis politiques et peut-être également le Conseil Régional pour trouver des synergies ou des bonnes idées de ce côté.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT concède que tout le monde veut refaire le match après le match et envisage des solutions avec une panoplie d'idées. Celle de Mme Uldry est celle du bon sens, il faut effectivement se mettre autour de la table. Un travail devra être fait, la forme n'est pas encore arrêtée. Il limite toutefois son enthousiasme au sujet du Conseil Régional. Même en tant que fervent partisan de la collaboration régionale, il a pu constater, par exemple, que pour l'accueil des gitans, un groupe de travail a été mis sur pied par le préfet. A plusieurs reprises les représentants des communes se sont regardés et on n'a jamais pu trouver une solution. Le problème est le même, tout le monde veut les accueillir mais pas devant chez lui. Il a beaucoup de scepticisme par rapport à une solution régionale. Tout le monde va dire que Nyon est la plus grande ville et doit assumer ses responsabilités. Il retient toutefois ses propos et va en tenir compte.

M. Claude FARINE remercie Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES pour toutes les informations concernant la route de St-Cergue. Il signale que depuis son intervention, la situation a encore empiré et se demande comment, au XXI^e siècle, des entreprises comme Orleatti, arrivent à travailler de cette manière sans prendre aucune mesure pour le bien public. Il la remercie de suivre cette affaire et de prendre toutes les mesures pour que l'entrepreneur paie les dégâts faits sur le domaine public.

M. Victor ALLAMAND a pu lire que la Municipalité avait refusé l'arrêt sur notre territoire à un bus de trois lignes internationales longues distances. La raison invoquée semblait être de ne pas augmenter le volume de ce type de trafic. Il met en corrélation ces trois lignes de bus quotidiennes avec le trafic des TPN qui représentent dix lignes au quart d'heure ou à la demi-heure, soit plus de 30 bus à l'heure. L'Office fédéral des transports estime que les bus grandes lignes complètent judicieusement l'offre des transports publics actuels, que c'est un complément pratique et qu'il est devenu le moyen de transport touristique le plus attrayant. Le nombre de grandes lignes, distances internationales et suisses, a atteint 300 arrêts en 2016. Il y a d'autant moins de risques de concurrence pour nos régions que le cabotage, transport de passagers à l'intérieur de la Suisse, est interdit. Le trafic intérieur exige des concessions nationales séparées. Toute nouvelle offre de bus doit être intégrée dans le système tarifaire suisse, doit respecter les conditions du droit du travail suisse et garantir les conditions d'engagement d'usage dans la branche. Par ailleurs, le Conseiller national PLR, M. Nantermod, critique les communes anti-bus. Il ajoute que ce n'est pas très malin de refuser un espace à ces entreprises de transport. Ce projet ne peut d'ailleurs voir le jour que si le lieu d'accueil prévu est autorisé. Nyon fait partie de ces lieux d'accueil. Si l'on imagine qu'une autre commune du district fasse preuve d'enthousiasme, nous n'aurons plus qu'à regarder passer les bus ou prendre la ligne 811 pour rejoindre le départ des grandes lignes. Au XIX^e siècle, des gens ont été suffisamment clairvoyants pour inventer et construire plusieurs compagnies de chemins de fer, ce qui a permis en 1898 aux électeurs suisses d'approuver la loi sur la constitution des chemins de fer fédéraux. Nous, au XXI^e siècle, ne pourrions accueillir trois bus. Il demande à la Municipalité de nous présenter sa vision sur le sujet.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'une longue discussion a eu lieu concernant l'arrêt de ces bus longues distances à Nyon. La réflexion les a amenés à renoncer, quand bien même, ils ne sont pas toujours satisfaits de la fréquence des trains CFF. Ils ont parfois le sentiment que Nyon n'est pas bien traité par les CFF. Ce qui les a amenés à donner un préavis négatif est que, l'arrêt souhaité, était tout proche de la gare avec des horaires qui ne semblaient pas favorables. En tenant compte du fait de la proximité de la gare, des horaires et une desserte relativement bonne de la gare de Nyon, cela semblait une concurrence qui n'était pas nécessaire. Ils souhaitent privilégier les transports en train qui, au niveau du bilan

carbone, sont quand même meilleurs. Les bus doivent aller aux endroits où le train ne va pas, raison pour laquelle les TPN ont un large réseau avec une fréquence aussi bonne que possible. Vu que cela fait doublon avec la ligne de train, qui est largement subventionnée et qui a un bilan écologique bien meilleur, ils ont privilégié l'approche de la voie ferrée. Ils se sont demandés s'il existait vraiment un besoin pour la population nyonnaise d'avoir un bus qui va de St-Gall à Genève et sont parvenus à la décision que ce n'était pas le cas.

Mme Chiara MONTECCHIO demande un passage piétons à côté de l'école du centre-ville. Les policiers viennent actuellement à l'école pour expliquer aux enfants comment traverser, mais ne trouvent pas de passages piétons à côté de l'école.

13. *Rapport municipal N° 65 rapport intermédiaire - Etat d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. *Préavis N° 66 concernant la route de distribution urbaine (RDU) « Allée de la Petite Prairie – route de Saint-Cergue » Demande de crédit d'études de CHF 378'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND pense qu'il serait intéressant que les commissaires désignés pour cette commission ad hoc aient à l'esprit ce qu'il s'était passé avec la petite ceinture. Il y a de fortes probabilités que l'on reproduise le même scénario dans le prolongement partiel de la RDU.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. *Préavis N° 67 concernant le quartier du Stand – Travaux de dépollution de la parcelle N° 1071 -Demande de crédit de 1'480'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. *Préavis N° 68 concernant la renaturation et remise à ciel ouvert du ruisseau du Corjon - Demande de crédit de réalisation CHF 350'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. *Préavis N° 69 concernant le renforcement de l'effectif de la Police des constructions.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. *Préavis N° 70 concernant l'école de Gai-Logis – Rénovation et extension du préau - Demande de crédit de réalisation de CHF 275'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Rapport municipal N° 71 concernant la régionalisation de l'épuration.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Motion de M. Yves GAUTHIER-JAQUES & Consorts intitulée « Mise au concours de la direction et de la gestion de l'Usine à Gaz ».

En premier lieu, M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale que la motion est transformée en postulat. En accord avec le Président, ils ont conclu qu'ils ne pouvaient pas déposer une motion car le sujet n'est pas de compétence du Conseil. Le contenu ne change pas.

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE est surpris, pour ne pas dire plus, par le contenu du postulat déposé. Il ne le comprend pas et s'interroge s'il s'agit d'une provocation ou s'il dénote un manque d'information crasse. Il estime que c'est comme si un Conseiller communal déposait un postulat pour demander à la Municipalité de mettre au concours le poste d'entraîneur du Stade Nyonnais parce que le comité serait incapable d'en choisir un bon. Il exagère à peine. Dans le texte, les postulants reconnaissent à l'Association Usine à Gaz et son équipe, une compétence certaine qu'ils saluent. Maintenant que l'on va passer aux choses sérieuses, ils demandent de remercier ces pieds nickelés inspirés et nommer un vrai directeur doté de vraies compétences artistiques et surtout capable d'appliquer une vraie gestion dans le futur complexe culturel. Il rappelle que l'Association Usine à Gaz gère ce lieu depuis 22 ans et qu'elle a su en faire une salle de spectacles respectée, un lieu soutenu par la Région, par le Canton, par la Loterie Romande et par d'autres mécènes et sponsors. Il rappelle également que l'Usine fait de la co-production depuis bien longtemps. C'est notamment la raison pour laquelle elle souhaite héberger des artistes, leur permettre de travailler dans le lieu, pouvoir organiser des résidences comme cela se fait ailleurs. L'association et son équipe de professionnels a d'ailleurs rêvé, dessiné, réfléchi depuis 2004 avec le Service de la culture, ce futur complexe culturel que les postulants semblent découvrir aujourd'hui. Il y a encore un aspect des choses qu'ils semblent ignorer : depuis 2009, les responsables de l'Usine s'engagent à travers des conventions successives avec la ville sur des objectifs très précis de programmation, de diffusion, de médiation culturelle et même sur un cadre financier strict. L'Usine à Gaz rend des comptes, soumet sa comptabilité à une fiduciaire. S'il est un peu fâché, c'est qu'il souhaite que les postulants comprennent que ce n'est pas ainsi qu'ils vont faire évoluer les choses. Il ne dit pas qu'elles ne doivent pas évoluer, mais en dialogue avec l'Association Usine à Gaz, partenaire solide, compétent, qu'il y a lieu de prendre dans le train et non de l'écartier sous n'importe quel prétexte. Enfin, ce n'est pas le moment de déposer un tel postulat. Les travaux de la deuxième salle ne débiteront pas avant juin 2018. Il demande de prendre le temps de réfléchir avec l'association sur la meilleure manière d'avancer et d'organiser ce nouveau centre culturel. Il propose donc de retirer le postulat mal ficelé qui risque plus de brouiller les cartes que de les éclaircir et de demander à la Municipalité de faire évoluer la situation par le dialogue. Il pense que l'association en est tout à fait capable.

M. Yvan RYTZ demande le renvoi à une commission si le postulant ne souhaite pas retirer son texte. Il souligne que le texte fait de la cogestion et s'arroge sur des compétences purement municipales. Il précise qu'il serait intéressant dans le cadre de la commission de pouvoir discuter de quel type de concours on souhaiterait mettre en place. Est-ce que l'on souhaite un partenariat public-privé, Live Productions ou Opus One, ou autre. Cela mérite un premier travail et une discussion avant que cela n'aille à la Municipalité.

M. Christian UDASSE pense que M. Rytz vient de donner la solution, il est d'accord avec lui.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie M. Farine pour son intervention qui prouve que cela mérite que l'on amène le débat devant le Conseil, qu'on amène une réflexion. Apparemment, il n'y a que les dinosaures qui ne s'éteignent jamais. Il reste convaincu que ce postulat peut amener du bon sens dans une réflexion plus générale. Il ne met pas en cause l'association aujourd'hui en place. Elle a au contraire beaucoup plus de chances qu'une autre organisation

qui voudrait prétendre reprendre les rênes de l'Usine à Gaz, car elle a un savoir-faire acquis durant toutes ces années. Il faut maintenant voir si cela correspond aux attentes des Nyonnais dans le futur projet qui représente tout de même CHF 18 millions sans compter les subsides annuels. Il maintient le postulat et ne peut qu'encourager le Conseil à l'envoyer à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat en commission.

21. Postulat de M. Philippe KURATLE intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon ».

Le postulant précise que le postulat est signé par un membre de chaque parti : Mme V. Bürki, M. S. Soldini, M. A. Démétriadès, M. O. Tripet, M. P. Wahlen et M. N. Macpherson.

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE fait remarquer que les commerçants ont été harcelés négativement depuis de nombreuses années. Il demande s'ils en ont tenu compte et s'ils ont parlé avec eux, ce qui est vraiment important, car si on commence à avoir un désert au centre-ville cela deviendra très grave.

Mme Aline ANGELI signale que le parti socialiste soutient cette démarche qui complète et agrmente l'escarcelle de la mobilité douce. N'en déplaise à certains, la promotion de la mobilité douce n'est pas une mode ni une futilité, c'est un besoin et bientôt un incontournable. Douce et aussi peu coûteuse, cette proposition permet de clarifier une situation floue et sécuriser cette zone du centre-ville, zone proche d'une école de quartier. Elle encouragera peut-être certains parents à accompagner leur progéniture à pied, car au centre-ville à pied, on gagne du temps.

M. Christian PERRIN a toujours entendu parler du centre-ville comme un centre commercial à ciel ouvert. Il rappelle qu'il fut président d'une association des industries Nyon, Gland et environs et tous les membres de cette association étaient également membres de la SIC dans laquelle il a fait également partie du comité. A une époque, il avait proposé d'installer sur Perdtemps un centre de chariots comme on trouve dans les supermarchés. Il n'a pas eu l'honneur d'être suivi, mais reste convaincu que c'est peut-être une solution afin d'inciter les gens à faire leurs courses au centre-ville. Il demande que la commission étudie la proposition.

M. Philippe KURATLE répond à M. Udasse en précisant qu'il a parlé avec plusieurs commerçants et il est convaincu qu'en rendant la zone intégralement piétonne cela améliorera la fréquentation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

22. Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES & Consorts intitulé « Pour un développement du réseau des caméras de surveillance à Nyon ».

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD fait remarquer que, conformément au règlement communal quant à l'utilisation des caméras de surveillance, un tel système ne peut être installé que sur le domaine public ou le patrimoine administratif communal. En outre, un tel système doit constituer le moyen adéquat pour le but fixé, soit répondre au principe de proportionnalité. Dans le développement de leur texte, les postulants indiquent vouloir répondre tout autant au problème de liting, ou déchets sauvages, d'incivilités, de vandalisme ainsi qu'au problème des fêtards bruyants et au sentiment d'insécurité. Or, pour le groupe socialiste, s'il s'agit de

répondre aux problématiques énoncées par les postulants, il y a lieu d'y répondre par des moyens plus efficaces que les caméras de surveillance. En effet, les caméras ne peuvent être installées que sur le domaine public, de sorte que de nombreuses zones de la ville ne pourraient pas en accueillir. En outre, et quand bien même les caméras filmeraient un individu commettant un délit ou une infraction, il ne serait pas pour autant évident d'y associer un nom et une adresse afin de notifier une amende à la personne concernée. Cela étant, l'infraction de liting doit être constatée par des organes de police ou par des membres assermentés des services communaux, en flagrant délit. Il est donc impossible de poursuivre ces infractions par le biais de caméras de surveillance. Elle ajoute que les communes ne peuvent pas infliger d'amendes d'ordre à des mineurs qui composent une partie des fêtards bruyants mentionnés par les postulants. Le groupe socialiste est néanmoins d'avis que l'engagement de travailleurs sociaux de proximité supplémentaires permettrait d'atteindre le but recherché par les postulants. En effet, l'approche éducative et respectueuse des TSP envers les jeunes représente une manière non répressive de contribuer à encourager des comportements différents dans l'espace public, respectueux de ces usages et des normes légales et sociales. Partant, le groupe socialiste propose le renvoi en commission du postulat afin de discuter de l'ensemble de ces points.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES la remercie pour cette intervention qui justifie la démarche qu'ils ont demandée, à savoir l'étude de nouveaux plans de surveillance des caméras. Il rappelle qu'en 2011, il y a eu exactement la même thématique avec un long débat au sein du Conseil et on peut recommencer l'exercice. Il pense, qu'une fois de plus, c'est un moyen comme un autre et il ne remet pas en question l'engagement de TSP supplémentaires, même s'il n'en est pas convaincu. Toutefois, il estime qu'elle occulte le fait qu'il y a d'autres vandalismes et déprédations qui sont relativement importants, notamment les arbres coupés au bord du lac. Il y a du travail à faire également dans les éco-points. Il demande le renvoi en Municipalité.

M. Yvan RYZ précise que le préavis dont il fait mention concernait un vrai concept de sécurité et ne se basait pas uniquement sur l'installation de caméras pour régler les problèmes d'incivilités. Il a quand même une certaine gêne avec ce postulat qui demande d'abord un rapport et tout de suite la pose de caméras supplémentaires. S'il est confortable avec le premier point du postulat, demander directement le deuxième présuppose déjà que l'étude demandée conclura que c'est une mesure efficace. Il pense qu'il faut discuter en commission, comme demandé, pour éventuellement une prise en considération partielle et savoir si l'étude de la Municipalité pourrait nous informer si les caméras sont une bonne solution ou pas. A partir de là, des mesures supplémentaires pourraient être recherchées.

M. Pierre PATELLI s'intéresse plutôt aux causes de ces incivilités, pourquoi les jeunes ne respectent pas le matériel communal. De manière générale, il faudrait savoir pourquoi les gens ne se sentent pas intégrés et ne respectent pas le matériel urbain et l'ordre.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

23. Réponse à l'interpellation de Mme Jessica JACCOUD intitulée « L'égalité : toujours d'actualité ? » (en annexe)

Mme Jessica JACCOUD remercie la Municipalité pour sa réponse, toutefois, elle constate qu'elle est à tout le moins lacunaire, spécifiquement au vu de l'importance du sujet traité. Elle reste quelque peu sur sa faim, voire sur sa soif, et le groupe socialiste suivra de très près l'évolution de ce dossier, notamment en lien avec le futur préavis sur les SI.

23bis Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Quand la ville de Nyon fera-t-elle face à ses obligations d'accueillir de manière digne et adaptée des migrants ? » (en annexe)

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, qui a reçu ce matin le texte, répond immédiatement. En préambule, il souhaite apporter des précisions sur quelques-unes des propositions individuelles émises récemment au travers de différents médias, tout en saluant les bonnes volontés exprimées sur ce sujet. Plusieurs Conseillers communaux, voire un ancien Municipal de l'urbanisme, semblent être très inspirés à défaut d'être bien informés. Concernant les propositions, il précise les éléments suivants :

- a. Parcelle 1924 à l'Asse (citée deux fois). Cette parcelle est en zone agricole, et non intermédiaire qui n'existe plus, la possibilité de bâtir un centre pour requérants sans changer d'affectation y est donc impossible. Par ailleurs, elle est actuellement en surface d'assolement. Nyon étant dans l'incapacité de compenser ses surfaces d'assolement, l'affectation de cette parcelle en zone à bâtir est aujourd'hui impossible.
- b. Perdtemps – Usteri. Prévoir un projet mixte sur ce site imposerait une planification communale (et non plus cantonale). Les risques d'opposition et de résistance sont démultipliés, liés qu'ils sont au nombre de procédures à engager (PQ, DDP, permis de construire). Accessoirement, il faudrait que ce soit un investissement de la part de la Commune et pas seulement de l'EVAM. La solution n'est pas si mauvaise.
- c. Tattes d'Oie. L'hypothèse de construire sur la parcelle bordant « Primavista » n'est pas retenue par le Plan de quartier (PQ). Tous les droits à bâtir ont été utilisés pour construire l'immeuble d'appartements protégés. Ce qui signifie que seule une modification du PQ pourrait autoriser le développement d'un centre pour l'EVAM. Il faut compter environ 10 ans pour livrer un bâtiment.
- d. Mangettes. Le plan de quartier en vigueur autoriserait des constructions d'utilité publique. Si un centre pour requérants n'est évidemment pas mentionné dans la liste des constructions possibles (le plan date de 1985), il ne semble pas exclu d'en construire un. Evidemment cette option annule toutes les options d'aménagement du futur quartier des Mangettes (soit en rapport avec le « fil rouge » soit en rapport à toute autre option).
- e. Parcelle 1914 à la Vuarpillière. Affectée en zone artisanale, il faudrait là aussi un nouveau plan de quartier pour pouvoir construire un centre d'accueil, qui ne répondrait pas du tout à la zone. Par ailleurs, cette parcelle, située à proximité immédiate de l'autoroute et traversée par une ligne à haute tension, semble peu adaptée à l'accueil de population.

D'autres terrains pourraient être intéressants, mais ils les gardent pour de prochaines séances.

M. le Syndic répond ensuite aux questions de l'interpellation.

Première question : « *Quels processus la Municipalité compte-t-elle mettre en place pour élaborer de nouvelles solutions adaptées et dignes pour l'accueil des migrants à Nyon ?* »

La Municipalité va analyser attentivement les résultats de cette votation, et bien entendu tenir compte des arguments constructifs exprimés durant et après la campagne pour évaluer de nouvelles pistes de solutions, crédibles et réalistes tant sur le plan financier qu'en matière d'acceptation de la population nyonnaise. Elle envisage de solliciter différents avis durant ce processus, bien évidemment ceux des associations et des bonnes volontés qui se sont manifestées en faveur du projet refusé, mais aussi de certains des opposants qui souhaitent désormais aller de l'avant pour trouver de vraies réponses à cette question délicate de l'accueil des migrants sur notre territoire. La Municipalité sera ouverte au dialogue mais n'envisage pas de mettre en œuvre des démarches participatives sur ce dossier, car elle estime que celles-ci ne sont de loin pas la panacée pour des sujets aussi émotionnels. La construction d'une prison, d'abattoirs, de lieux pour accueillir des gitans, de déchèterie ou autre ne se prête pas à une démarche participative, tous les voisins seront toujours contre. Pour qu'une démarche participative existe et réussisse, il faut un projet commun et associer les gens par rapport à l'idée. Peu importe dans quel quartier on choisit de mettre un foyer de requérants, il y aura un comité d'habitants qui seront contre, quelle que soit la démarche envisagée.

Seconde question : « *Dans quels délais la Municipalité compte-elle revenir devant le Conseil avec de nouvelles propositions ?* »

Elle a prévu dans un horizon-temps très court de nouvelles rencontres avec le Conseiller d'Etat en charge du dossier, M. Philippe Leuba, ainsi qu'avec la Direction de l'Etablissement Vaudois des Migrants (EVAM), au cours desquelles les différentes options déjà esquissées seront évoquées. Les services travailleront ensuite rapidement sur les pistes retenues, ce qui devrait permettre à la Municipalité de présenter un nouveau document – rapport ou préavis – au Conseil communal, idéalement au début de l'année 2018.

M. Pierre WAHLEN remercie M. le Syndic pour ses réponses, même s'il ne partage pas forcément son pessimisme quant à l'acceptabilité d'un projet par les habitants. Il espère qu'ils réussiront à convaincre, si ce n'est la totalité, la majorité des voisins d'un futur foyer. Il propose de voter la résolution suivante :

« Le Conseil communal de Nyon soutient la Municipalité dans ses efforts de répondre à ses responsabilités en matière d'accueil de requérants d'asile en offrant des solutions adaptées et dignes. »

M. Christian UDASSE demande à la Municipalité qui nous met dans cette panade. Les citoyens en ont ras le bol car la Municipalité fait des propositions, ensuite un comité se met en place et le résultat est toujours le même, c'est l'échec. Il rappelle qu'un achat de CHF 30 millions a été refusé pour un terrain que la BCV proposait. Ce terrain est donc constructible et il demande s'il serait possible d'avoir une partie de ce terrain, en accord avec la BCV et les propriétaires, pour avoir une possibilité de placer le foyer en périphérie et pas trop loin du centre. D'autre part, avec le problème de la LAT, dont Mme de Quattro s'est souvent offusquée, il se demande si des paysans ne souhaiteraient pas mettre à disposition du terrain pour une période de 30 ans. De ce fait, ils pourraient le viabiliser et faire un centre comme à Ecublens. Concernant ce dernier, il fait remarquer qu'il est situé dans une zone artisanale et industrielle.

M. Christian PERRIN, de façon humoristique, propose de déterrer les abris de protection civile et faire des fenêtres.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Udasse au sujet du terrain appartenant aux frères Girardet, et l'informe qu'il sera prochainement remis aux enchères. Si une personne veut l'acheter pour le remettre à la commune ensuite, on parle entre CHF 30 et 50 millions. Il souligne que ce terrain est actuellement en zone villas, il faudra donc un plan de quartier et attendre les solutions. Tous les projets qui sont soumis ici impliquent à chaque fois un nouveau PQ avec tout le processus, soit entre cinq et sept ans. Concernant la LAT, les terrains que les agriculteurs pourraient mettre à disposition ne servent à rien. Il faudrait des terrains que des promoteurs auraient, qui seraient constructibles et qu'ils seraient prêts à les passer en agricole.

M. Sacha SOLDINI revient sur la parcelle 1924 évoquée par M. le Syndic. Il précise qu'il vient de consulter le SIT de la ville, qui devrait être à jour, sur lequel la parcelle est en zone intermédiaire légalisée. Dans le règlement, sur une zone intermédiaire légalisée, les constructions d'intérêt public ou indispensables à un service public, peuvent être autorisées par la Municipalité. Il souhaite une explication et savoir à quel moment cette parcelle est passée en zone agricole et si le SIT n'est pas à jour.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que les zones intermédiaires n'existent plus depuis un certain nombre d'années. Elles ont été considérées comme un retour à la zone agricole. Les zones intermédiaires, que les Municipalités précédentes avaient intelligemment mises en attente, en bordure d'autres zones qui permettaient de réagir en fonction de l'évolution de la demande, soit pour en faire des logements, une zone artisanale ou industrielle, n'existent plus en tant que telles depuis une dizaine d'années. Elles sont retournées à la case agricole. Par conséquent, on n'a pas de chance de pouvoir construire quelque chose car on doit avoir une double compensation, puisque la parcelle est en zone agricole et en zone d'assolement. La ville de Nyon avait un certain nombre d'hectares en zone intermédiaire qui sont aujourd'hui des terrains en zone agricole, peu importe ce qui est écrit sur les plans.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte la résolution de M. Pierre WAHLEN par 67 oui et 11 abstentions.

23ter Postulat de M. Sacha SOLDINI intitulé « Un plan B pour l'accueil des migrants primo-arrivants » (en annexe)

Au vu de la discussion précédente, et ayant trouvé des informations officielles qui s'avèrent peut-être fausses, M. Sacha SOLDINI retire le postulat et va prendre des dispositions pour vérifier cela. Il se réserve le droit de revenir lors de la prochaine séance.

24. Divers en rapport avec la séance

M. Jean-Pierre VUILLE clarifie sa question pour M. le Syndic. Ce printemps, lors des élections cantonales, des affiches ont été placardées au mauvais endroit et enlevées par les services communaux. Actuellement, on voit beaucoup d'affichettes pour un spectacle musical qui restent en place et ne sont pas enlevées. Il se demande pourquoi. Il s'adresse également à M. Claude FARINE qui parlait de conventions entre la ville et les milieux culturels, en lui faisant remarquer qu'on ne connaît pas la teneur de ces conventions.

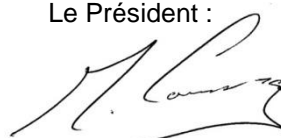
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que les affiches ne sont pas posées par les services communaux mais par Clear Channel dans le cadre d'une convention. Il ne sait pas ce qu'il s'est passé lors des élections cantonales, la durée est d'un mercredi au suivant ou pour deux semaines. Comme le spectacle était samedi, les affiches vont donc rester jusqu'à mercredi. Les panneaux sont enlevés après les votations par le service TEM.

M. Victor ALLAMAND vient sur les affichages libres qui sont mis à disposition du public pour l'affichage gratuit destiné à la diffusion d'idées ou à l'annonce de manifestations à caractère local. Il n'y a presque plus de panneaux destinés à l'affichage libre, il n'en a trouvé qu'un. De ce fait, beaucoup d'affiches sur ces panneaux n'ont rien à voir avec le caractère de celui-ci. Quand des sociétés locales arrivent pour poser des affiches, il n'y a plus de place.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h40.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Marco CARENZA

La secrétaire :



Nathalie WUILLE

Annexes : Réponse à l'interpellation de Mme Jessica JACCOUD
Interpellation de M. Pierre WAHLEN
Postulat de M. Sacha SOLDINI